

FORMULAIRE DE RETOUR DES CESUS PERIMES

CONDITIONS D'ÉCHANGE

- Dès que vos CESU arrivent en fin de validité : vous avez jusqu'au **28 février N+1 (cachet de la poste faisant foi)** pour retourner vos CESU afin qu'ils soient traités, annulés et reproduits au nouveau millésime.
- **Toute demande effectuée après cette date ne sera pas prise en compte.**
- Les Chèques Domicile CESU sont à **retourner impérativement par courrier recommandé avec AR (R.A.R), dans une enveloppe sécurisée, type enveloppe compensée ou kraft renforcée (frais à votre charge).**
- Tout envoi non-parvenu ne pourra engager la responsabilité de **CHEQUE DOMICILE.**
- Les **nouveaux titres seront adressés à votre domicile** courant avril.

Ce formulaire est à retourner dûment complété et accompagné impérativement de vos titres à :

**CTVADOM
Parc des Terres Rouges - CS 80078
51 203 EPERNAY**

AVANT LE 28 FEVRIER N+1

COORDONNEES DU BENEFICIAIRE

Civilité : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance : ___/___/___

Adresse :

Adresse 2 :

Code postal : Ville :

Tél :

N° des CESU retournés : du au.....
du au.....
du au.....

Année du millésime échangé : 20.....

Nombre de titres de 50 € =

Nombre de titres de 20 € =

Nombre de titres de 15 € =

Nombre de titres de 10 € =

Nombre de titres de 5 € =

Total de chèques retournés :

Montant total retourné : €

Je demande la reproduction de mes titres périmés au nouveau millésime.

J'ai bien pris connaissance des conditions d'échanges ci-dessus.

Date : ___/___/___

Signature du bénéficiaire :

